

Annexe 3

Programme des épreuves écrites, orales et pratiques du certificat d'aptitude professionnelle de formation de moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules

I - Connaissance approfondie du programme officiel des examens du permis de conduire toutes catégories.

II - Connaissance approfondie du programme officiel des examens relatifs aux certificats d'aptitude professionnelle d'enseignement des règles de la circulation et de la sécurité routière et aux certificats d'aptitude professionnelle d'enseignement de la conduite des véhicules.

III - La circulation et la sécurité routière :

* l'importance des accidents de la route dans le monde et leurs conséquences

* données statistiques sur les accidents de la route en Tunisie

* analyse de l'accident : causes immédiates, profondes et éloignées

* notions de causalité des accidents et facteurs de causalité

* prévention des accidents

* la politique de la sécurité routière en Tunisie

* les structures et les organisations chargées de la sécurité routière en Tunisie

* évolution des principaux indicateurs de sécurité

* les accidents matériels.

IV - Comportement des conducteurs :

* psychologie des conducteurs

* analyse du comportement : les différentes méthodes d'observation

- * les critères de comportement
- * les facteurs ayant une influence sur le comportement
- * le rôle et les particularités de l'apprentissage
- * les théories du comportement et de la circulation
- * amélioration du comportement et sécurité de la conduite

V - La profession :

- * système de formation des conducteurs en Tunisie
- * textes réglementant la profession d'enseignement de la conduite des véhicules.

VI - Pédagogie générale :

- * la communication
- * les mécanismes de l'apprentissage
- * les moyens pédagogiques
- * les méthodes pédagogiques
- * le programme
- * les progressions
- * l'évaluation
- * l'enseignement collectif et individuel.

VII - Pédagogie de la conduite :

- * définition des objectifs de la formation à la conduite
- * les programmes de formation
- * les principes pédagogiques
- * les méthodes d'apprentissage
- * les progressions dans la conduite
- * analyse des situations de conduite
- * les différentes formes d'évaluation

VIII - Mécanique et électricité automobile :

Pour l'ensemble de ce programme les candidats doivent pouvoir donner un cours sur le rôle et le fonctionnement des différents organes et équipements des véhicules, les causes de leur mauvais fonctionnement, les procédés de leur entretien ou de leur remise en état.

- * les moteurs :
 - différents types de moteurs
 - puissance et rendement
 - différents organes
 - différentes fonctions.
- * Embrayage et transmission :
 - différents types d'embrayages
 - qualités et défauts d'un embrayage
 - différents types de boîtes de vitesse
 - avantages et inconvénients des différents types de boîtes de vitesse
 - la transmission
 - les organes de transmission
- * Freinage:
 - différents types de freins

- dispositifs de commande des organes de freinage.
- qualités et défauts des différents types de freins
- réglage des freins
- * Roues et pneumatiques :
 - différents types de pneumatiques
 - constitution des différents types de pneumatiques
 - adhérence des pneumatiques
 - permutation et équilibrage des roues.
- * Equipements électriques :
 - circuit d'allumage
 - circuit électrique et de signalisation
 - circuit de charge.
- * Suspension et direction
 - différents types de ressorts et d'amortisseurs
 - différents types de direction
 - les organes de direction
 - qualités et défauts de la direction.
- * Dynamique des véhicules :
 - tenue de route et stabilité
 - notions de charge
 - forces qui s'exercent sur les véhicules en mouvement

IX - Législation :

A - Droit civil :

- * les personnes physiques
- * les personnes morales
- * la capacité juridique
- * les obligations.

B - L'assurance automobile :

- * différents contrats d'assurance des véhicules
- * l'assurance du véhicule destiné à l'enseignement de la conduite.

C - Droit administratif :

- * l'organisation administrative
- * l'organisation juridictionnelle

D - Droit pénal :

- (étude en corrélation avec la réglementation de la circulation routière)
- * classification des infractions
 - * classification des peines
 - * répression des homicides et blessures involontaires
 - * fraudes ou tentatives de fraude, faux et usage de faux.
 - * organisation judiciaire.
- ##### E - Législation du travail :
- * le contrat de travail
 - * les conditions de travail
 - * le salaire
 - * les conventions collectives
 - * le règlement des conflits.

**Tableau des épreuves écrites, orales et pratiques
du certificat d'aptitude professionnelle
de formation de moniteurs d'enseignement de la conduite de véhicules**

Epreuves	Durée	Coef.	Formes de l'épreuve
A- Epreuves écrites :			
1/ Contrôle de connaissances	3h	3	Cette épreuve est présentée sous la forme d'un questionnaire portant sur le programme.
2/ Développement explicatif	3h	2	Traitement d'un sujet sur la circulation et la sécurité routière et sur la formation des conducteurs
B- Epreuves orales :			
1/ Pédagogie en salle	30mn préparation 40mn exposé 20mn commentaire	2	Donner un cours portant sur le programme des examens du permis de conduire Commenter un cours donné par un autre candidat. Donner un cours se rapportant au programme
2/ Mécanique et électricité automobile	30mn préparation 30mn exposé	1 1	Conversation portant sur les aspects de la profession et sur des thèmes généraux relatifs à la circulation et à la sécurité routière
3/ Conversation libre	30mn	1	Traitement d'un sujet se rapportant au programme
4/ Législation	20mn préparation 20mn exposé	1	
C- Epreuves pratiques :			
1/ Pédagogie de la conduite	1h15mn	3	Donner un cours se rapportant au programme et commenter un autre cours présenté par un autre candidat
2/ Conduite personnelle	1h	2	Cette épreuve, qui doit être commentée par le candidat, est destinée à contrôler ses capacités de conduite à l'intérieur et en dehors des agglomérations.